



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2019-11

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2019

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

IDF-2019-10-31-004 - DECISION délégation de signature (1 page)

Page 3

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2019-11-07-002 - ARRETE Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'île-de-France (10 pages)

Page 5

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-10-31-004

DECISION délégation de signature

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- Vu l'article 114 du règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,
- Vu les délibérations adoptées par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris le 7 juillet 2016 ;

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de l'immeuble du 11 rue Léon-Jouhaux à Paris (10^{ème}), dans les conditions et suivant les modalités fixées par la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris le 7 juillet 2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale.

Fait à Paris, le 31 Octobre 2019

Signé

Didier KLING

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2019-11-07-002

ARRETE

Portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire des recettes et des
dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE
d'île-de-France



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Île-de-France**

ARRETE

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Île-de-France

La directrice régionale,

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié par le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 14 juin 2017 nommant M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Mme Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à compter du 5 septembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2019-09-09-005 portant délégation de signature à Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, en matière administrative ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2019-08-05-008 portant délégation de signature à Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2019-08-20-001 modifiant l'arrêté IDF-2019-08-05-008 du 5 août 2019 portant délégation de signature à Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2019 confiant à compter du 7 octobre 2019 l'intérim de l'emploi du responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à M. Didier TILLET ;

VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2019 confiant à compter du 7 octobre 2019 l'intérim de l'emploi du responsable de l'unité départementale de Paris à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à M. Vincent RUPRICH ;

Sur proposition du secrétaire général de la DIRECCTE d'Ile-de-France,

ARRETE

Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'unité régionale

ARTICLE 1^{er}

Mme Corinne CHERUBINI, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme déléguée, donne subdélégation de signature à :

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;
- M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier ;
- Mme Liliane JABOL, responsable de la mission contrôle interne.

à l'effet de recevoir et de mettre à disposition les crédits des budgets opérationnels des programmes (BOP) régionaux suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi » ;

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

ARTICLE 2

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à :

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Dominique BONNAFOUS, chef du pôle concurrence ;
- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle entreprises, emploi et économie ;
- Mme Catherine PERNETTE, cheffe du pôle travail ;
- Mme Yasmina TAIEB, directrice de projet ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris les prescriptions quadriennales, relatifs aux BOP régionaux et aux unités opérationnelles (UO) des BOP centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

159 « Expertise, information géographique et météorologie »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées - action 1 »

723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Sont exclus de cette délégation :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les conventions des appels à projet régionaux du plan d'investissement dans les compétences ;
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels ;
- Les conventions avec les structures de soutien à l'insertion par l'activité économique, excepté les avenants et les actes de gestion afférents ;

Il est également accordé à :

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;

subdélégation à l'effet de signer, dans la limite des plafonds de dépenses qui ont été notifiés par le préfet de région d'Ile-de-France, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, des UO régionales des BOP régionaux des programmes suivants :

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (action 2) » ;

723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Les contrats de bail sont exclus de cette délégation.

ARTICLE 3

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à :

- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle entreprises, emploi et économie ;

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, des programmes du fonds social européen suivants :

FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006)

FSE00-04 : Equal (2000-2006)

FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006)

FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020

FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, et dans les limites de leur champ de compétence, à :

- M. Patrick GUYOT, chef du département fonds social européen ;
- Mme Fabienne VAUGUET, adjointe au chef de département, cheffe du service programmation et organismes intermédiaires ;
- M. Maxime NAWRACALA, chef du service projets régionaux ;
- Mme Alexandra CHOL, cheffe du service gestion financière et méthodes.

ARTICLE 4

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions ou pièces, relatifs à l'UO régionale du BOP central du programme **155** « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

La subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

- Service communication

- Mme Laurence GREZE, responsable du service communication, à l'effet de signer tous documents dans la limite de la compétence et des attributions du service communication.

- Service études statistiques et évaluation

➤ Mme Anne-Lise AUCOUTURIER, responsable du service étude, statistique, évaluation à l'effet de signer tous documents dans la limite de la compétence et des attributions du service étude, statistique et évaluation.

- Secrétariat général

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions ou pièces, relatifs aux UO régionales des BOP centraux et régionaux des programmes suivants :

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées - action 1 » à

➤ M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;

A l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décision, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale dans l'ensemble du périmètre des missions du secrétariat général.

➤ M. Jean-Paul MARANGI chef du service budgétaire et financier ;

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service budgétaire et financier.

➤ Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux ;

➤ Mme Mikaela MANASSERO, adjointe à la cheffe du service des moyens généraux

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des moyens généraux.

➤ M. Arnaud PLANEILLE, chef du service des ressources humaines ;

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des ressources humaines.

➤ Mme Delphine BISSONNET-DUFRESNE, adjointe au chef du service des ressources humaines ; à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des ressources humaines.

➤ Mme Sylvie NICOLAS, cheffe de l'unité GAPEEC ;

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *GAPEEC* du service des ressources humaines.

➤ Mme Evelyne LE GALL, responsable de la formation professionnelle,

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *formation* du service des ressources humaines.

➤ M. Thierry LARTIGUE, chef de l'unité action sociale,

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *action sociale* du service des ressources humaines.

➤ M. Yanick DURANT, chef du service des systèmes d'information ;

➤ M. Freddy FRANCOISE, adjoint au chef du service des systèmes d'information ;

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du services des systèmes d'information et de communication.

➤ M. Jacky HAZIZA, secrétaire général de l'unité départementale de Paris ;

➤ Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale de l'unité départementale des Yvelines ;

➤ Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale de l'unité départementale de l'Essonne ;

➤ Mme Gwenaëlle BOISARD, secrétaire générale de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

➤ Mme Katia DUPUY, secrétaire générale de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

- M. El-Farouk CHADOULI, secrétaire général de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
 - Mme Ludivine MOREAU, secrétaire générale de l'unité départementale du Val d'Oise ;
- à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de leurs fonctions dans leur unité départementale respective.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

- Pôle concurrence

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, relatif à l'UO régionale du BOP central du programme **134** « Développement des entreprises et de l'emploi » à

- Mme Christine MILLER, cheffe du service pilotage général ;
- M. Jean-Paul WUCHER ; chef du service des pratiques commerciales restrictives ;
- Mme Marie PIQUE, cheffe du service de la brigade interrégionale d'enquête concurrence et de la commande publique ;
- M. Philippe RICHARD, chef du service relations avec le public ;

à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle concurrence.

- Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service de la métrologie ;
- M. Christian BELNY, responsable d'unité opérationnelle ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

- Pôle travail

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'UO régionale du BOP central du programme **111** « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » à

- M. Sylvère DERNAULT, adjoint à la cheffe du pôle travail, chef du service santé et sécurité au travail ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

- Pôle entreprises, emploi et économie

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs aux BOP régionaux et aux UO régionales des BOP centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

159 « Expertise, information géographique et météorologie » à

- Mme Magali BOUNAIX, adjointe au chef du département, cheffe de la mission d'appui transversal ;
- Mme Christine DIDIER, cheffe du service mutation de l'emploi et des compétences ;
- M. Sébastien AGOT, adjoint au chef du service parcours d'accès vers l'emploi ;
- M. Olivier REMY, Chef du département économique de l'Etat en Région ;
- M. Clément MAYOT, chef du service innovation et filières ;
- M. Xavier RAHER, chef du service protection du tissu économique ;
- M. Matthieu HARDELIN, adjoint au chef du département économique de l'Etat en région ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

ARTICLE 5

Mme Corinne CHERUBINI donne subdélégation de signature à

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;

à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

Cette subdélégation de signature n'est pas donnée à M. Clément LE BRAS-THOMAS lorsque les dispositions de l'article 6 s'appliquent.

ARTICLE 6

Mme Corinne CHERUBINI donne subdélégation de signature à :

- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint

à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du « service gestionnaire » mentionné par le descriptif de système de gestion et de contrôle de la DIRECCTE d'Ile-de-France pour les opérations d'assistance technique relevant de l'autorité de gestion déléguée (ligne budgétaire 0155 – CFSE – D075) du programme opérationnel national du Fonds social européen 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole :

- les notifications d'avis rendus par le comité régional de programmation – Etat (CRP-E), après signature par le préfet de région du procès-verbal de ce comité.
- les décisions attributives de crédits d'assistance technique FSE au Département du FSE, « service bénéficiaire », fixant le montant accordé et les clauses contractuelles qui s'y rattachent ;

Ces délégations s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de séparation fonctionnelle entre le « service bénéficiaire » et le « service gestionnaire » en application des règlements européens relatifs aux fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Cette séparation fonctionnelle est décrite dans le DSGC précité, validé par l'autorité de gestion du programme national.

ARTICLE 7

Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'Etat, aux agents désignés ci-après :

- Au titre des programmes visés à l'article 2

- M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier ;
- Mme Lydie BARTY, gestionnaire budgétaire et comptable
- Mme Géraldine CUGUEN, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- Mme Jacqueline GRACCHUS, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- M. Franck LIMARE, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- M. Ali MAHMOUDI, gestionnaire budgétaire et comptable.

- Au titre des programmes visés à l'article 3

- Mme Alexandra CHOL cheffe du service gestion financière et méthodes ;
- Mme Nathalie EMIDOF, gestionnaire financier ;
- M. Guillaume SOULET, chargé de mission ;
- Mme Imen TOUIHRI JLIZI, gestionnaire financier ;
- M. Yannick YAO, chargé de mission responsable de la gestion financière ;

ARTICLE 8

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier, en tant que responsable régional d'inventaire pour tous les actes liés aux opérations d'inventaire comptable.

Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des unités départementales

ARTICLE 9

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 5, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris les prescriptions quadriennales, relatifs aux BOP régionaux et UO régionales des BOP centraux et régionales des programmes suivants : **102, 103, 111, 155, 159**, à :

- M. Didier CAROFF, responsable de l'unité départementale de SEINE-ET-MARNE ;
- Mme Anne GRAILLOT, responsable de l'unité départementale des YVELINES ;
- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale de l'ESSONNE ;
- M. Eloy DORADO, responsable de l'unité départementale de SEINE-SAINT-DENIS ;
- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale du VAL DE MARNE et responsable de l'unité départementale des HAUTS DE SEINE, par intérim ;
- M. Vincent RUPRICH, responsable de l'unité départementale du VAL D'OISE et responsable de l'unité départementale de PARIS, par intérim.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

Sont exclus de cette délégation :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les conventions des appels à projet régionaux du plan d'investissement dans les compétences ;
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels ;
- Les conventions avec les structures de soutien à l'insertion par l'activité économique, excepté les avenants et les actes de gestion afférents ;

ARTICLE 10

Unité départementale de Paris

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. François CHAUMETTE, directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Corinne ROUXEL, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Isabelle CHABBERT, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur des relations et services du travail ;
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, adjointe au directeur des relations et services du travail.

Unité départementale de Seine et Marne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3^E ;
- M. Olivier GAUTUN, adjoint au responsable du pôle 3^E ;
- M. Frédéric AGATHE, chef du service modernisation et restructuration des entreprises ;
- M. Bruno ESCALERE, responsable du pôle T ;

Unité départementale des Yvelines

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, adjointe au responsable du pôle 3^E ;
- M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle T ;
- Mme Dorothée BAREL, adjointe au responsable du pôle T.

Unité départementale de l'Essonne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Christian BENAS, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Nathalie HERPE, adjointe au responsable du pôle 3^E ;
- M. Stéphane ROUXEL, responsable du pôle T ;
- Mme Brigitte MARCHIONI, adjointe au responsable du pôle T.

Unité départementale des Hauts-de-Seine

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Claudine SANFAUTE, responsable du pôle 3^E ;
- M. Valérie HAVIEZ, responsable du département mutations économiques et développement des compétences ;
- Mme Nathalie LASMARRIGUES, responsable du département insertion professionnelle ;
- Mme Pascale BLONDY, responsable du département économie et territoires ;
- Mme Deborah GILBERT, responsable du département accès à l'emploi ;
- M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle T.

Unité départementale de Seine-Saint-Denis

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Eric BERTAZZON, responsable du pôle T ;
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle politiques de l'emploi.

Unité départementale du Val-de-Marne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3^E ;
- M. Eric JANY, responsable du pôle T ;
- Mme Sandra ENSELLEM, responsable adjointe du pôle T.

Unité départementale du Val d'Oise

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Véronique GUILLON, adjointe de la responsable du pôle 3^E ;
- Mme Nadia EL QADI, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences ;
- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

Section 3 – Subdélégation de signature pour le remboursement des frais de déplacement

ARTICLE 11

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

Pour l'ensemble des agents de l'unité régionale de la DIRECCTE d'Île-de-France

- M. Francis FRETE, gestionnaire au service des moyens généraux ;
- M. David ARENA, gestionnaire achats ;
- M. David KOULIBALY, gestionnaire achats ;
- M. Frédéric LEONZI, chef de l'unité de lutte contre le travail illégal.

Pour l'unité départementale de Paris

- Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines ;
- Mme Sylviane DUNAJSKA, responsable du bureau gestion des moyens ;
- M. Eric BEAULIEU, adjoint au responsable du bureau gestion des moyens.

Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne

- Mme Ginette JOUANNAULT, responsable RH et moyens généraux.

Pour l'unité départementale des Yvelines

- Mme Stéphanie ARNAL, responsable RH ;
- Mme Isabelle AMIEL, gestionnaire à la cellule financière.

Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine

- Mme Claudine MEHENNAOUI, adjointe à la responsable du service des moyens généraux/logistique.

Pour l'unité départementale de Seine-Saint-Denis

- M. Olivier RAIMBAUD, responsable ressources humaines et finances ;
- Mme Catherine CORVO, gestionnaire à la cellule financière.

Pour l'unité départementale du Val-de-Marne

- Mme Valérie SERRAZ, gestionnaire à la cellule financière ;
- M. Daniel DREAN, gestionnaire à la cellule financière.

Pour l'unité départementale du Val d'Oise

- M. Vincent LEFEBVRE, adjoint à la responsable du pôle T ;
- M. Philippe VONG A LAU, gestionnaire des achats.

ARTICLE 12

Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 13

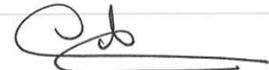
L'arrêté **IDF-025-2019-09** portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 14

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **07 NOV. 2019**

La directrice régionale



Corinne CHERUBINI